

---

Adresse de la société populaire de Noireau, qui annonce l'inauguration des statues de Brutus, Marat, Lepeletier et félicite la Convention du décret du 18 floréal, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Noireau, qui annonce l'inauguration des statues de Brutus, Marat, Lepeletier et félicite la Convention du décret du 18 floréal, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 403-404;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14251\\_t1\\_0403\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14251_t1_0403_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Bourg-sur-Rhône, 1<sup>er</sup> prair. II] (1).

« Citoyens représentants,

La société populaire et républicaine de Jac-Marat de Bourg sur Rhône, qui jusqu'à ce jour, n'a cessé d'admirer vos sublimes et pénibles travaux, vient vous témoigner par cette adresse la douce satisfaction qu'elle a ressentie à la nouvelle de votre juste et bienfaisant décret du 18 floréal, sur l'existence d'un Etre Suprême et l'immortalité de l'âme. Ces idées consolantes dans lesquelles l'homme probe et vertueux place sa félicité ont été et doivent être nécessairement le partage de tout homme qui pense et surtout du vrai républicain. Ce décret consolateur qui vient de mettre le sceau à nos opinions, qui venge la divinité des outrages des hébertistes, qui lui rend l'hommage et la gloire que des français républicains n'auraient jamais dû cesser de lui rendre, justifie pleinement la nation française aux yeux de toute la terre. La meilleure preuve que notre société, Citoyens représentants, puisse vous donner de sa satisfaction, c'est la célébration de leur fête, décadi prochain.

Voilà, Citoyens représentants, les sentiments et les remerciements des membres qui composent la société populaire et républicaine de Jac-Marat de la commune de Bourg-sur-Rhône, chef lieu de canton, au nombre de 300 ».

SEGUIN (présid.), Félix VIVIEN, BONNEFONT, SERVIER, MAURICE (archiviste).

## 38

La société populaire et les autorités constituées de Seine-la-Montagne (2), félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et l'invitent à ne quitter le gouvernail de l'Etat qu'après avoir affermi le bonheur des Français. Cette société annonce que la lecture des discours prononcés dans le sein de la Convention nationale, par l'organe de ses comités de salut public et de sûreté générale, est son point de ralliement; qu'elle s'occupe sans relâche à fabriquer le salpêtre qui doit exterminer jusqu'au dernier des ennemis de la patrie, et qu'elle répète sans cesse: *la liberté ou la mort*.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Seine-la-Montagne, s.d.] (4).

« Représentans du peuple français,

La plus petite portion de la République élève vers vous sa voix avec la fierté des cités nombreuses, sans science et sans talents, elle espère que vous accueillerez ses vœux.

Continuez, sages représentants, vos glorieux travaux qui ont jusqu'ici déjoué tous les complots tramés contre la prospérité de la République.

Vos veilles et la sévérité de vos lois révolutionnaires ont terrassé l'hydre du fédéralisme. Votre prudence a écrasé le monstre fanatique, vous lui avez porté le dernier coup par votre décret du 18 floréal, et rendu au flambeau de la raison un nouvel éclat.

Secondés par les braves républicains de nos armées et par ceux de l'intérieur vous anéantirez nos ennemis.

Ne quittez, dignes représentants, le gouvernail de l'Etat qu'après avoir affermi le bonheur des français.

Illustre aréopage épuré par la majorité de vos membres, fais que la gloire du nom français plane aux fastes de l'histoire.

Combien seraient jaloux les anciens peuples grecs et romains, s'ils existaient, de nous voir arriver au but qu'ils n'ont pu atteindre.

La liberté et l'égalité siègent sur les débris du trône, la raison a succédé au fanatisme et la probité et la vertu sont à l'ordre du jour.

C'est votre ouvrage, Augustes législateurs, et celui des vrais républicains, dont nous assurons être du nombre.

La lecture des discours prononcés dans votre sein par l'organe de vos comités de salut public et de sûreté générale, est notre point de ralliement.

Nous ne savons pas faire des phrases, elles n'absorberont pas vos précieux instans.

Nous nous occupons à fabriquer le salpêtre qui doit exterminer jusqu'au dernier de nos ennemis, et nous répétons sans cesse: *La liberté ou la mort!* ».

DUTOUR (présid.), VALOTTE (secrét.), LORY (secrét.).

## 39

La société populaire de la commune de Noireau (1) annonce à la Convention nationale que, le 10 prairial, elle a fait l'inauguration des statues de Brutus, Marat et Lepeletier avec une pompe digne d'une si belle cérémonie, et aux cris répétés de *vive la République! vivent nos dignes montagnards!*

Elle félicite la Convention nationale du décret par lequel elle a consacré une fête mémorable à l'Etre-Suprême. Ce décret, dit-elle, arrêtera le fanatisme et les malveillans; il tend à faire de la France une seule famille, une réunion de frères; vous y parviendrez. Nous vous offrons nos vies, nos corps, pour former un rempart entre vous et les mains parricides qui osent attenter à vos jours; parlez, et nous partons.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Noireau, 8 prair. II] (3).

« Citoyen président,

Nos ennemis s'agitent en tous sens pour mettre des entraves à la perfection de votre ouvrage; ils n'y réussiront pas; l'or, l'argent,

(1) C 306, pl. 1162, p. 16.

(2) Saint-Seine-L'Abbaye, Côte-d'or.

(3) P.V., XXXIX, 95. B<sup>in</sup>, 28 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) C 305, pl. 1149, p. 6.

(1) Condé-sur-Noireau, Calvados.

(2) P.V., XXXIX, 95.

(3) C 306, pl. 1162, p. 17.

les poignards, les crimes sont à l'ordre du jour pour eux, pour venir à bout de leurs détestables complots, tout cela échouera contre la vertu et la valeur des vrais républicains français. Il semble que l'Éternel auquel vous venez, par votre décret du 18 floréal dernier, consacrer une fête mémorable, se plait à les déjouer, à veiller sur les destinées de notre République, et sur les jours précieux de nos augustes montagnards.

Oui, Citoyen président, la société ne peut qu'admirer la profonde sagesse qui vous a portés à rendre ce décret; il atterrera tout à coup et le fanatisme et les malveillans; il tend à faire de la France une seule famille, une réunion de frères, vous y parviendrez et nous vous offrons nos vies, nos corps pour former un rempart entre vous et les mains parricides qui osent attenter à vos jours; parlez et nous partons.

Le décade dernier nous avons fait l'inauguration des 3 martyrs de la liberté, Brutus, Marat et Lepelletier avec la pompe digne du sujet. Une affluence de personnes des deux sexes a assisté à cette cérémonie et l'air n'a cessé de retentir de ces doux accents: Vive la République, vivent nos dignes montagnards.

Nous sommes, Citoyen président, avec fraternité. »

Les membres composant le c. de correspondance :

FAREIN, ALAIS [et une signature illisible].

## 40

Les citoyens de la commune de Die-sur-Loire (1) félicitent la Convention nationale sur son décret du 18 floréal (2), et lui disent que les monstres qui ont voulu dégrader l'homme, n'ont jamais eu aucune influence sur eux; que la première inscription qui se fait remarquer dans leur temple est celle-ci: *Adore l'Être-Suprême, sois juste et bienfaisant*. Cette commune témoigne la profonde indignation qu'elle a éprouvée à la nouvelle que des scélérats avoient osé porter une main liberticide sur deux représentants du peuple. Si nous n'avions pas craint, dit-elle, d'outrager nos frères de Paris, nous serions déjà partis en masse, et nous vous aurions prouvé que ce n'est pas en vain que nous avons juré, dans notre dernière adresse, que nos corps serviroient de rempart aux vertueux montagnards de la Convention nationale. A la prochaine décade nous aurons fourni deux milliers de salpêtre; nous y joignons un don patriotique de 2,000 livres; notre contribution en chiffons a excédé de 700 liv. notre contingent. Courage, braves représentants ! les vrais amis du peuple vous soutiendront. La prochaine décade on coupe les orges. *Vive la République ! vive la Montagne !*

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) Saint-Dié-sur-Loire, Loir-et-Cher.

(2) Et non 18 germinal.

(3) P.V., XXXIX, 96. B<sup>6</sup>, 28 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

[Die-sur-Loire, s.d.] (1).

« Représentants,

Vous avez lu dans l'âme des vrais républicains français en reconnaissant l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, les monstres qui avaient voulu dégrader l'homme n'ont jamais eu aucune influence sur les citoyens de la commune de Dié sur Loire; la première inscription qui se trouve dans notre temple est: *Adore l'Être Suprême, sois juste et bienfaisant*.

Nous avons appris avec autant d'horreur que d'indignation que des scélérats avaient osé porter une main liberticide sur deux de nos vertueux représentants; si nous n'avions craint d'outrager nos frères de Paris, nous serions déjà partis en masse et nous aurions prouvé que ce n'est pas en vain que nous avons juré, dans notre dernière adresse, que nos corps serviraient de rempart à nos vertueux montagnards de la Convention nationale.

La prochaine décade nous aurons fourni deux milliers de salpêtre révolutionnaire; nous y joignons un *don patriotique de deux mille livres*; notre contribution en chiffons a excédé de 700 l. notre contingent.

Courage, braves représentants, les vrais amis du peuple vous soutiendront.

La prochaine décade on coupe les orges. Vive la République, vive la Montagne et nos braves représentants. »

PASSAVANT (présid.), SERRE, TROUIN, GUÉNIN (mairie) [et 3 signatures illisibles].

## 41

La société populaire de la commune de Lille (2) écrit à la Convention nationale que les tyrans avec lesquels la République est en guerre, et qui n'ont usurpé leurs pouvoirs qu'à force de crimes et d'assassinats, sentent qu'ils ne peuvent les conserver qu'à force de scélératesse, et que ces infâmes moyens doivent paroître légitimes à ceux dont l'existence est un forfait envers l'humanité; mais que ce qu'elle ne sauroit croire, et ce qui l'a pénétrée de la plus vive douleur, c'est qu'il se soit trouvé des Français, ou plutôt des monstres, dont le bras parricide se soit prêté à ces abominables complots contre Robespierre et Collot-d'Herbois. Cette société ajoute que le génie de la liberté veillera sur la conservation de la représentation nationale et du gouvernement révolutionnaire, qu'elle travaillera à les maintenir; et elle termine par rendre grâces à l'Être-Suprême de ce que deux représentants du peuple, qui ont si bien justifié sa confiance, n'ont pas péri sous les poignards.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) C 305, pl. 1138, p. 14.

(2) Nord.

(3) P.V., XXXIX, 97.